

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2466 (Rect)

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 35

À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« , de l’évolution de ces derniers »,

les mots :

« et de l’évolution prévisionnelle de son montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.